



Prouver l'abstinence forcée du conjoint

Par ISADORABLUE

Bonjour,

Depuis bientôt 8 ans, mon mari refuse d'avoir des rapports sexuels avec moi.

En août 2014, de but en blanc il m'a déclaré : "je ne te toucherais plus". Je lui ai demandé pourquoi; Il m'a répondu "parce tu es une grosse merde".

La raison de tout cela c'est que je m'étais offusquée du fait qu'il avait décidé seul du lieu de nos vacances, non pas pour me faire une surprise, mais parce qu'il avait choisi l'endroit pour se consacrer à des recherches généalogiques.

De plus, il ne m'en avait pas informée mais je l'ai appris au détour d'une conversation qu'il avait eue avec sa soeur et à l'occasion de laquelle il lui avait annoncé le lieu de nos vacances.

Je lui ai dit qu'il aurait dû m'en parler avant d'en parler à sa soeur. Tout ce qu'il a répondu c'est qu'il m'en aurait informée ... !!!

Il est vrai que j'ai remis le sujet sur le tapis plusieurs fois. Peut-être que j'attendais des excuses qui ne sont pas venues.

Au retour des fameuses vacances, en août 2014 il m'a dit que je n'aurais pas dû ressasser tout ça et que si c'était comme ça, il ne me toucherait plus !!!

J'ai été patiente ... peut-être que je me disais chaque jour que ça allait s'arranger ... mais non ... voilà 8 ans sont passés.

J'ai été patiente, car j'ai très peu confiance en moi et ce refus de but en blanc de rapports n'a rien arrangé. Je me suis résignée en me disant que de toutes façons, je ne pourrais pas refaire ma vie avec quelqu'un d'autre car je n'étais pas attirante.

Aujourd'hui, les choses ont changé car j'avance en âge (j'ai 62 ans) et un homme vient de me dire que je l'attirais.

Et cette circonstance a fait rejaillir toute ma frustration. Je n'ai pas envie de rester comme cela jusqu'à la fin de mes jours.

Par ailleurs, je suis certaine que par mesure de représailles, mon mari refusera le divorce par consentement mutuel.

D'un autre côté, en me refusant des rapports, il viole régulièrement ses devoirs conjugaux.

J'ai lu que refuser des rapports à son conjoint sur de nombreuses années constituait une faute.

Mais comment prouver cette faute ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Euh ... Je suis surprise que ce qui vous peine dans votre couple est que vous n'avez plus de relations sexuelles avec un mari qui vous traite de grosse merde ...

Mais là n'est pas vraiment le sujet, oui refuser des rapports sexuels est une faute, insulter son conjoint aussi (devoir de respect par exemple) mais il y en a beaucoup d'autres (attention, l'adultère n'est pas que sexuelle) et un divorce pour faute c'est donc l'étalement de celles ci de l'un et de l'autre de votre vie de couple pour compter les points : sauf cas de violence conjugale et parce que nul n'est parfait, cela finit souvent en torts partagés on y gagne surtout le droit de payer des frais d'avocat faramineux : à voir avec l'avocat donc .

Mais il n'y a pas que le divorce pour faute et celui par consentement mutuel qui existe, il y a aussi celui pour altération du lien conjugal qui vous permet de vivre séparément de votre mari et au bout d'un an de divorcer, qu'il le veuille ou non .

Pensez qu'un divorce , ce n'est pas qu'un contrat moral et que la fin du mariage, ce sont aussi des conséquences financières à gérer selon les droits de chacun .

Enfin, un divorce ne se fait pas sans l'aide d'un avocat, je vous conseille d'en voir un au plus vite avec les éléments financiers de votre couple pour qu'il puisse faire le point sur qui va devoir quoi à qui pendant la procédure (ou les devoirs du mariage demeurent) et après.

Il pourra vous orienter vers un type de divorce dans votre intérêt .

Un conseil, mettez toute copie d'élément utile à la procédure (je pense aux acte de propriété, vos documents

personnels, le bilan des compte de chacun) à l'abri chez un tiers et changez les mots de passe de vos espaces personnels .

Pensez que vous avez toujours eu le droit de gérer l'argent du couple comme vous le souhaitez notamment pour prendre des vacances seule ou avec des amies .

Et qu'il n'est jamais trop tard pour prendre soin de soi, notamment pour votre santé mentale, en allant voir un psy.

Pensez à vous : allez voir un avocat .

Par ESP

Bonjour

Je plussoie, commencer par une bonne discussion avec un avocat sera porteur.